

MA Montbéliard

Le 31/03/2025

On a programmé d'office des agents aux RISQUES CORRUPTIFS pendant leurs repos hebdomadaires et sans leur accord ! Mais, pendant ce temps qui surveille la pyramide hiérarchique ?

Trafic en plein essor, agents en souffrance, insécurité généralisée !

Dans notre établissement, nous constatons chaque jour des faits graves et scandaleux :

- Des caillebotis sciés, laissant passer objets, armes et bouteilles sans difficultés ! (Cellule 107).
- Une complaisance inquiétante de la hiérarchie, qui préfère acheter le « calme de la détention » plutôt que d'appliquer la loi ! ART L.611-1 du code pénitentiaire.

Exemple : Lors d'un retour promenade, un collègue va fouiller un détenu qui a été identifié comme ramasseur, et il saisit sur lui du tabac, de la viande, des bonbons etc...pour que les projections lui soient rendues pour le « BIEN ETRE DE CES MESSIEURS ».

- Filets des cours de promenade troués, qui laissent passer des projections !
- Des surveillants exposés, méprisés et sacrifiés, alors qu'on leur demande d'être exemplaires !
- Des téléphones retrouvés au sein même du quartier de Semi-Liberté !

Nous avons retrouvé des morceaux de scie mais après reconstitution, il manque des bouts ! Qu'attend la Direction pour organiser une fouille sectorielle et solliciter la présence des ERIS pour les retrouver ?

Nous avons suivi une formation sur la corruption...mais qui contrôle ceux qui laissent prospérer les trafics !?

- Pourquoi tolère-t'on que les détenus règnent en maître sur la détention ?
- Pourquoi les surveillants doivent-ils risquer leur vie pendant que d'autres ferment les yeux ?
- A QUI PROFITE LE CHAOS ?
- NOUS REFUSONS D'ETRE DES CIBLES ! NOUS REFUSONS D'ETRE LES COMPLICES DE CES AGISSEMENTS !

Pour les agents, le maître mot quotidien est l'**ARTICLE 22 « TU TE DEMERDES COMME TU PEUX ! »**

LES LOIS SONT CLAIRES : LA DIRECTION DOIT PROTEGER SES AGENTS ! ART L.112-1 du code pénitentiaire, ART 2 du code de déontologie, décret n° 2017-105 du 27/01/2017, ART L. 4121-1 du code de travail.

LA DIRECTION EST ELLE COMPLICE ?

Le bureau local UFAP-UNSa Justice de la MA MONTBELIARD exige une réparation totale des caillebotis et une sécurisation des filets des cours de promenade !

Le bureau local UFAP-UNSa Justice de la MA MONTBELIARD des sanctions réelles contre les trafics et que la direction se montre DIGNE et HUMAINE en protégeant ses agents au lieu de les abandonner !

Le bureau local UFAP-UNSa Justice de la MA Montbéliard.